

SERRAVAL INFO n°1

Edité par la Mairie de SERRAVAL 74230 SERRAVAL 04.50.27.50.09 Fax 04.50.27.54.21

CREATION DU "SERRAVAL INFO"

Afin d'informer les Serravatins d'une façon régulière et conviviale, la **Commission Information** a décidé de déposer **trimestriellement** dans votre boîte aux lettres le "SERRAVAL INFOS". Vous serez renseigné sur toutes sortes d'informations émanant des réunions du Conseil Municipal, de Municipalité composée du Maire et des trois adjoints, et Intercommunales. **Voici donc le premier numéro !**



PERSONNEL COMMUNAL

* **Madame Christiane BLANC** est, depuis le 1er juillet 2001, responsable de la gestion de la Salle des Fêtes du Marais. Les modalités de location et d'entretien de cette salle sont mis à disposition au secrétariat de Mairie.

* **Madame Solange SUSCILLON** fait partie du personnel communal depuis début juin 2001 pour l'arrosage des fleurs, et depuis le 1er juillet pour l'entretien de la totalité du bâtiment communal et des locaux associatifs de la Bajulaz.



POUR LE LOGEMENT SAVOYARD

Toute personne intéressée par un **logement** dans la résidence de la Bajulaz à SERRAVAL, située sur la place de l'église, peut poser sa candidature en remplissant un formulaire de demande mis à disposition en Mairie. Les services municipaux enverront, sous huitaine, ce document à l'organisme "Pour Le Logement Savoyard" qui attribuera au demandeur un **numéro unique d'inscription** : ce numéro pourra éventuellement servir à toute autre demande de logement social effectuée dans le département. Ces personnes, inscrites sur une liste communale, seront contactées par l'OPAC 74 lors du départ d'un des résidents actuels.



LE CIMETIERE DE SERRAVAL

✓ La tâche du creusage des tombes, qui incombait jusqu'à présent à l'employé communal, est effectuée désormais par les services de l'entreprise de pompes funèbres choisie par la famille.

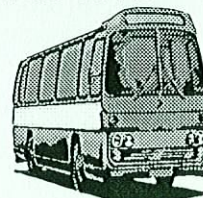
✓ Un règlement concernant les **interventions des marbriers ou des maçons** a été affiché à la porte du cimetière : **avant** toutes installations de caveau ou de pierre tombale, il leur est demandé de contacter les services de la Mairie, afin d'effectuer des travaux conformes avec la disposition actuelle des sépultures, et la largeur des allées permettant ainsi à la mini-pelle d'intervenir pour le creusage.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal a décidé de ne plus **prendre en charge** les dépenses de transport afférentes aux élèves non subventionnés (enfants de moins de 6 ans et enfants habitant à moins de 3 km de l'école). Lors de la dernière réunion de parents d'élèves, il a été annoncé que le tour de surveillance matin et soir dans le car par les parents d'élèves ne sera pas reconduit à la rentrée scolaire 2001/2002, faute de volontaires. En conséquence,

☞ **les enfants de moins de 6 ans** ne seront plus admis dans le car scolaire.

☞ **les élèves dont la famille habite à moins de 3 km de leur école** devront participer aux frais de transport, soit 700 F par enfant par an (non compris les frais d'inscription de 90 F).





AIDE A LA COMMUNE DE FETERNES

La Commune de FETERNES, en Haute-Savoie, a subi, il y a quelques temps, un glissement de terrain dramatique qui a provoqué l'abandon par les habitants d'une trentaine de maisons menacées.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il est de son devoir de **solidarité** de venir en aide à une commune sinistrée, a alloué à celle-ci une **subvention de 1.000 F**.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Pour toute nouvelle habitation et rénovation de locaux habitables, le contrôle de l'assainissement doit être effectué, **avant** enfouissement, par le cabinet agréé par la Commune. Aucun compteur d'eau ne sera posé si l'installation est non conforme. De même, le certificat de conformité ne pourra pas être délivré.



COMMISSION JEUNESSE

La réunion avec les jeunes, organisée le 19 juin 2001, a été **un succès** ! Une trentaine d'enfants ont participé à la discussion. Un grand merci est adressé aux parents présents qui ont joué le jeu (seuls les jeunes ont parlé...) Des suggestions, des idées, des souhaits ont été émis.

En voici la synthèse :

Les jeunes souhaiteraient un espace goudronné et une salle de jeux où se réunir, ou alors un gymnase, un mur d'escalade ou une piscine, pouvoir utiliser les infrastructures sportives des communes environnantes, avoir accès à INTERNET.

D'autres idées ont également été émises : les jeunes aimeraient créer leur propre association ou se rattacher à l'Association des Jeunes de SERRAVAL.

Le message est passé et les élus municipaux vont se réunir pour parler de ce qui peut être fait à court et à long termes.

INFOS PRATIQUES

Nous rappelons que le secrétariat de mairie est ouvert tous les jours, du lundi au samedi (sauf le mercredi) de 9 h à 12 h.

Le Maire reçoit de préférence sur rendez-vous chaque samedi.

Il est possible en Mairie de faire des photocopies ou d'envoyer une télécopie.

Pour les associations inter et communales : si vous désirez faire passer un article dans la presse, il vous est possible de contacter le correspondant de presse du Dauphiné Libéré qui est Monsieur Michel VOISIN des CLEFS (04.50.02.03.75).



FETE AU VILLAGE

Cette année, la "Fête au Village" aura lieu le **samedi 14 juillet**. Les organisateurs et les bénévoles participant à l'organisation de cette fête attendent beaucoup de monde. Un **repas** sera servi sous bâche sur la placette de la nouvelle Mairie, un **barbecue** sera organisé le soir et un **tir de feu d'artifices** aura lieu autour de 22 h, au Chef-Lieu, en amont du terrain faisant face à l'église. De nombreuses **distractions** vous attendent : la célèbre "pêche à la truite à la main", le poids du jambon, des jeux pour petits et grands, rafraîchissement avec la buvette, gourmandises pâtissées par nos Z'AMOJEUX pour tous, des glaces, également les réalisations de nos artisans locaux. N'oublions pas la promotion de nos **vergers** avec la dégustation du fameux "biscantin" et du jus de pommes. L'animation musicale sera permanente...

C.C.A.S.

Les membres du CCAS sont, pour le Conseil, Mmes Jean-Louis RICHARME, Monique D'ORAZIO, Nicole BERNARD-BERNARDET, Frédéric BOISIER, Bruno GUIDON, Chantal MARCHISIO et, pour les membres hors Conseil, Mmes Anne-Marie DEPOMMIER, Nathalie MASSART, Sylviane MERMILLOD-BLARDET, Marie-Thérèse RIBES, Solange VEYRAT-DUREBEX.

Le Centre Communal d'Action Sociale a eu sa première réunion le 28 juin 2001. Les nouveaux élus ont émis le souhait de mieux s'impliquer dans leurs différentes tâches. En voilà quelques exemples :

☞ Les personnes, disposant pas de véhicule pour se déplacer à Thônes, Faverges, Annecy ou autres, peuvent se faire connaître en Mairie, qui passera le message aux membres du CCAS ; il est également possible de contacter un des membres.

☞ La mise en place de la nouvelle monnaie européenne va susciter certaines vocations malhonnêtes. Les membres du CCAS proposent leur aide, aux personnes intéressées, pour les accompagner en vue du change de monnaie ou d'un achat important.

Nous vous tiendrons au courant, dans le "SERRAVAL-INFOS" des diverses possibilités qui vous seront données pour mieux vous informer.

